

Image not found or type unknown



## Donations par avance pas de réévaluation

Par **SELON Francoise**, le **09/01/2017** à **12:53**

Bonjour,

Mes soeurs ont obtenu une avance sur héritage il y a quelques années. Je souhaiterai lors du décès de mes parents que ces donations ne soient pas réévaluées. Puis-je le faire??. Merci d'avance. Quelles sont les démarches à suivre. Cordialement